

# Auto-entreprise

L'auto-entreprise est une entreprise individuelle qui relève du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social pour le paiement des cotisations et contributions sociales. Ce régime simplifié a été créé pour faciliter les démarches de création et de gestion de votre activité, tout en vous permettant de bénéficier d'une protection sociale dédiée et d'autres avantages :

- › Des formalités administratives simplifiées ;
- › Un mode de calcul et de paiement simplifié de vos cotisations sociales, ainsi que de l'impôt sur le revenu (si vous optez pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu) ;
- › Une protection sociale (couverture maladie, retraite, etc.) ;
- › Un droit à la formation professionnelle.

L'auto-entrepreneur peut exercer en tant qu'artisan, commerçant ou profession libérale, et ce, à titre principal (exclusivement auto-entrepreneur) ou complémentaire (en parallèle d'un statut de salarié, retraité, étudiant...). »



Vous voulez tout savoir sur la micro-entreprise, cliquez sur [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr) ↗